



**Réseau d'écoute, d'appui
et d'accompagnement des parents
des Hautes-Alpes**

APPEL À PROJETS 2024

ACTIONS DE SOUTIEN À LA PARENTALITÉ

Avec le soutien :

CCSS des Hautes-Alpes



MSA Alpes Vaucluse



DDETSPP des Hautes-Alpes



Département des Hautes-Alpes



Inspection Académique des Hautes-Alpes



Préambule :

Le réseau a pour but de soutenir les actions en cohérence avec la Charte nationale des initiatives pour l'écoute, l'appui et l'accompagnement des parents, dont les engagements sont rappelés en annexe 1.

De manière très générale, la parentalité c'est « la discussion, la conversation, la rencontre des adultes à propos de l'enfant ». La parentalité c'est permettre à un enfant de grandir, d'être peu à peu autonome et de devenir adulte ; et l'accompagnement à la parentalité consiste à soutenir, si besoin, les parents face à leurs questionnements et/ou difficultés devant le développement, les évolutions, les comportements de leur enfant dans son chemin vers sa vie d'adulte.



Les actions de soutien à la parentalité portées par le REAAP s'inscrivent dans la stratégie nationale de soutien à la parentalité « Dessine-moi un parent » dont la mise en œuvre pour 2018-2022 a été lancée par Madame Agnès Buzin, ministre des solidarités et de la santé en juin 2018.

L'APPEL À PROJETS 2024

Les objectifs de chaque projet :

- S'inscrire dans la réalité des besoins exprimés / repérés au sein de son territoire.
- Aider les parents en prenant appui sur leurs savoir-faire et ressources. Les parents sont les acteurs privilégiés des réseaux. Les professionnels interviennent en appui en apportant des compétences particulières.
- Conforter la place des parents au cœur du système d'éducation de leur enfant.
- Favoriser le développement du lien social entre parents.
- Se situer dans une logique de prévention.
- Développer des actions qui permettent l'acceptation de la diversité des formes d'exercice de la fonction parentale et éviter toute stigmatisation.
- Participer à la réflexion collective sur les thèmes relatifs à la fonction parentale.

Les critères d'appréciation :

- Proposer une action réalisable au vu des règles sanitaires en vigueur (annexe 1 du décret du 29 octobre 2020 ou dernière publication officielle).
- Construire une démarche qui suscite et accompagne l'implication des parents dans la conduite et le développement de l'action.
- S'inscrire dans la réalité des besoins exprimés/repérés au sein de son territoire (exposer les besoins repérés sur le territoire justifiant le projet).
- S'inscrire dans une dynamique de réseau et d'articulation sur un territoire donné.
- Proposer des intervenants (parents, bénévoles et professionnels) compétents en termes d'écoute et d'animation ; veiller à leur formation et à leur offrir un espace de parole et de distanciation.
- Faire piloter le projet par un acteur clairement identifié.
- Proposer des actions à caractère collectif et à « taille humaine ».
- Garantir l'ouverture de l'action : possibilité d'anonymat, accessibilité (notamment financière), autonomie dans le rythme de la participation.
- Mettre en place les outils nécessaires à l'évaluation de l'action (critères quantitatifs et qualitatifs), afin notamment d'en évaluer la pertinence et de valoriser son impact sur les parents, les familles.
- Décrire les possibilités d'évolution de l'action (à moyen et long terme).

Les priorités dans le département :

Le Comité des financeurs portera une attention particulière :

- aux projets visant à renforcer les liens parents enfants et répondant aux thématiques repérées :
 - L'autorité, les limites, les règles, grande thématique, qui rejoint par certains aspects les deux thématiques suivantes.
 - L'utilisation des écrans.
 - La relation aux autres (relation aux parents, dans le cadre d'une fratrie, avec les pairs ...).
 - La scolarité et plus particulièrement la relation famille/école, le harcèlement scolaire.
 - La santé et les rythmes de l'enfant.
 - Les consommations et les conduites à risques.
 - Les recompositions familiales, monoparentalité et homoparentalité.
- aux nouveaux projets et/ou aux nouveaux porteurs de projet
- aux territoires non couverts

- à l'accessibilité des actions pour le public notamment le public en situation de handicap
- aux projets ayant pour public cible les parents d'enfants accueillis par l'ASE, les parents d'adolescents conformément aux orientations du Pacte Local des Solidarités

Les actions doivent répondre au référentiel national de financement



1-Referentiel_national_de_financement_a

Nous vous invitons à prendre connaissance de ce référentiel et nous attirons votre attention sur les points relatifs à la mobilisation de co-financements et à la typologie des actions pouvant être financées.

LES MODALITÉS D'ORGANISATION DE L'AAP 2024

L'instruction des dossiers se fait **exclusivement** via l'Espace en Ligne pour l'accès aux Aides en ActioN sociale – ELAN.

Pour y accéder :

➤ Saisir directement l'adresse url du site dans votre barre de recherche : <https://elan.caf.fr/aides>

OU

➤ Passer par les pages locales de votre Caf via le site www.caf.fr.

Calendrier :

Date d'ouverture de la campagne Reaap des Hautes-Alpes sur Elan	A partir du 5 décembre 2024
Date de mise en ligne de l'appel à projet 2024 sur www.caf.fr et www.hautes-alpes.gouv.fr	A partir du 5 décembre 2024
Date limite de transmission du bilan de l'action N-1	26 janvier 2024
Date limite de dépôt des projets 2024	26 janvier 2024
Réunion du Comité départemental des financeurs	Mars 2024

Conditions d'instruction des projets déposés :

1. Lire attentivement les guides usagers « Dépôt d'une demande » et « Bilan REAAP », transmis par mail.
2. Tout dossier **incomplet** ne sera pas étudié. Si l'ensemble des pièces justificatives et l'attestation sur l'honneur ne sont pas fournis ou sont incomplètes, le dossier sera refusé et ne sera pas instruit.
3. Tout nouveau porteur de projet est invité à se rapprocher de son animateur de territoire (liste en Annexe 2).
4. Les demandes concernant une action qui se renouvelle, qu'elle ait été financée ou pas dans le cadre du REAAP05, seront instruites à la condition que l'évaluation de l'année précédente soit transmise à la CCSS des Hautes-Alpes.

5. Si vous souhaitez présenter un projet comportant plusieurs actions, merci de vérifier, en amont du dépôt, l'opportunité de créer plusieurs actions.

Le porteur de projet aura la possibilité de solliciter la **labellisation** de chaque action. Cette labellisation permet de valoriser la démarche auprès des parents et mieux communiquer auprès des familles. Toute action labellisée sera ainsi promue sur le site www.monenfant.fr.

Le financement des projets déposés :

En 2024, le financement des actions Reaap repose sur les crédits de la CCSS 05, de la MSA Alpes Vaucluse et éventuellement du Conseil Départemental 05.

Chaque porteur de projet devra **impérativement** détailler dans le budget de l'action le montant des financements sollicités auprès de chaque organisme.

ATTENTION, En cas de financement multiple :

Il y a lieu de rapatrier **exclusivement** les financeurs **rattachés au département des Hautes-Alpes**. Si celui-ci n'est pas référencé dans la liste proposée, compléter la zone « autres subventions » avec un commentaire dans la bulle dédiée.

Pour chercher les financeurs rattachés au département des Hautes-Alpes, nous vous invitons à saisir « 05 » dans le module de recherche.

La MSA souhaite soutenir les opérateurs Reaap du département des Hautes Alpes en proposant une subvention aux opérateurs intervenants sur des territoires prioritaires.

Pour évaluer la recevabilité du financement MSA, rapprochez-vous du correspondant MSA :

→ MSA Alpes Vaucluse
Service d'Action Sanitaire et Sociale

Marie Bossennec, responsable de secteur 04/05
et
Estelle Arnaud-Gamba, agent développement social local

msaparentalite.grprec@alpesvaucluse.msa.fr

NOUVEAUTE

Les modalités d'éligibilité et de calcul d'une subvention MSA :

- Les actions doivent se dérouler sur des communes dont le taux de population (enfants 0/17 ans) relevant du régime agricole $\geq 6.5\%$ ou sur les EPCI dont la MSA est signataire d'une CTG : CC Sisteronais Buëch en cours de signature (voir cartographie).
- Les demandes de financement pourront atteindre à **minima 1000 €** et en fonction des critères de priorités de territoire,

Procédure :

Sur la plateforme ELAN (MSA-05-), les opérateurs auront à :

- Compléter leur demande de financement en précisant bien le montant MSA dans le budget prévisionnel.
- Remplir le dossier de demande de financement sur la plateforme « ELAN Caf » en indiquant le montant sollicité à la MSA sur le budget prévisionnel « MSA 05- Hautes Alpes »

CHARTRE DES INITIATIVES POUR L'ÉCOUTE, L'APPUI ET L'ACCOMPAGNEMENT DES PARENTS

Les REAAP mettent en réseau tous ceux qui contribuent à conforter les parents dans leur rôle structurant vis-à-vis de leurs enfants.

Au-delà de susciter les occasions de rencontre et d'échanges entre les parents, ils tendent à mettre à leur disposition des services et des moyens leur permettant d'assumer pleinement, et en premier, leur rôle éducatif.

Dans ce cadre, les partenaires du REAAP et les responsables des actions de soutien à la parentalité adhérant à cette charte s'engagent à :

- 1- Valoriser prioritairement les rôles et les compétences des parents : responsabilité et autorité, confiance en soi, transmission de l'histoire familiale, élaboration de repères, protection et développement de l'enfant.
- 2- Veiller à la prise en compte de la diversité des structures familiales, des formes d'exercice de la fonction parentale et de la reconnaissance de la place de chacun des parents en tant qu'éducateur de son enfant.
- 3- Favoriser la relation entre les parents et dans cet objectif privilégier tous les supports où les parents sont présents, en particulier le cadre associatif.
- 4- Encourager les responsables des lieux et des structures fréquentées par les parents à accueillir ou susciter de nouvelles initiatives. Ils garantissent l'ouverture de ces lieux à tous les parents, en recherchant la fréquentation de publics issus de milieux différents, de générations et de catégories socioprofessionnelles et culturelles diverses.
- 5- Respecter dans le contenu et la mise en œuvre des actions développées, dans le cadre des REAAP, le principe de neutralité politique, philosophique et confessionnelle. Respecter les principes de la charte de la laïcité de la branche Famille et de ses partenaires.
- 6- S'inscrire dans un partenariat le plus large possible sans toutefois se substituer aux partenaires et aux dispositifs de droit commun intervenant dans l'appui à la parentalité.
- 7- Prendre appui sur un réseau mobilisable et compétent de parents, de bénévoles et de professionnels très divers qui partagent l'engagement d'accompagner les familles, dans le respect des personnes et de leur autonomie, et qui s'appuient sur les connaissances disponibles.
- 8- Participer à l'animation départementale. Participer à la construction d'un système d'animation partagée qui permette une circulation des informations, l'évaluation des actions, une capitalisation des savoir-faire, la transparence, la rigueur, la visibilité et un fort développement de ce mouvement.

Tout porteur de projet s'engage à respecter les principes de la Charte et à intégrer le logo du REAAP sur les supports de communication.

POUR EN SAVOIR PLUS, ETRE ACCOMPAGNE DANS L'ELABORATION DE VOTRE ACTION ET DEPOSER VOTRE DOSSIER/DEMANDE DE FINANCEMENT

Les animateurs de territoire REAAP05 : accompagnement des actions de soutien à la parentalité

<p>Animateur de territoire REAAP05 - Gapençais Julien BERNARD, ADELHA 06 03 70 89 10 jbernard@laligue05.org</p>	<p>Animatrice de territoire REAAP05 - du Briançonnais Valérie BEDELET, Centre social Intercommunal du Briançonnais 06 07 38 93 64 Valerie.bedelet@ccbrianconnais.fr</p>
<p>Animatrice de territoire REAAP05 - Queyras et Guillestrois Amélie GROLEAUD, Centre social ACSSQ 04 92 46 69 00 famille.acssq@queyras.org</p>	<p>Animatrice de territoire REAAP05 - Embrunais Elisabeth MERIGHI, Association Euroscope 04 92 20 69 75 euroscopeasso@orange.fr</p>
<p>Animatrice de territoire REAAP05 - Champsaur - Valgaudemar Marie JACQUET, Centre social Planète Champsaur Valgo 04 92 49 98 69 / 04 92 55 97 11 marie@planetechampsaur.fr</p>	<p>Animatrice de territoire REAAP05 – Serrois - Laragnais Nicolas GROSJEAN, MJC de Laragne 04 92 65 08 28 contact@mjclaragne.fr</p>
<p>Animatrice de territoire REAAP05 – Buëch Dévoluy Caroline BELLON, Centre social rural Emile Meurier, 04 92 58 16 58 csveynes.je@free.fr</p>	<p>Territoire REAAP05 – Pays des Ecrins Centre Socioculturel des Ecrins 04 92 23 11 09 cscsaintjean@cc-paysdesecrins.com</p>

Les Centres ressources et d'informations aux bénévoles (CRIB) : accompagnement à la méthodologie du dossier

<p>ADELHA – Ligue de l'enseignement 2 avenue de Lesdiguières – 05000 GAP Tel : 04 92 56 02 03 adelha@laligue-alpesdusud.org Site www.laligue-alpesdusud.org</p>	<p>Le Comptoir des Assos 35 rue Pasteur – 05100 BRIANCON Tel : 04 92 20 32 31 – 06 33 02 57 81 communication@lecomptoirdesassos.com Site www.lescomptoirdesassos.com</p>
---	--